











Α

Monsieur le Préfet du département de l'Oise

Objet: Demande d'audience le mercredi 27 Mai 2009.

Monsieur le Préfet,

Depuis de nombreuses années maintenant, des personnels sous contrats divers interviennent dans les écoles pour effectuer des tâches aussi variées que l'aide administrative aux directrices et directeurs d'école, l'accompagnement des élèves en situation de handicap (Auxiliaires de Vie Scolaire) ou l'assistance pédagogique des élèves dans le cadre des dispositifs RAR (réseaux ambition réussite).

Ces personnels sont nommés sur des postes d'assistants d'éducation ou des postes d'Emplois de Vie Scolaire (contrats aidés type CAE ou CAV). Leurs statuts sont précaires :

- Les contrats d'assistant d'éducation sont des contrats de droit public, pouvant aller jusqu'à une durée maximale de six années, dans la grande majorité des cas à temps partiel, avec une rémunération au SMIC horaire. Plus de 60 d'entre eux arrivent au terme de leur contrat cette année dans l'Oise.
- Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) sont des contrats de droit privé, limités à 24 mois, d'une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.
- Les contrats d'avenir (CAV) sont des contrats de droit privé, limités à 36 mois (60 mois pour des situations très exceptionnelles), d'une durée de travail hebdomadaire de 26 heures.

Sur les personnes exerçant dans ce cadre au plan national, les 2/3 arrivent au terme des possibilités de reconduction.

Pourtant, les tâches qui leur sont demandées sont des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables, avec un véritable statut et une véritable formation, reconnus par une rémunération décente. La majorité des EVS en poste souhaite poursuivre les missions qu'ils assument.

L'éducation nationale, les élèves des écoles, notamment les élèves en situation de handicap, leurs parents, les équipes enseignantes demandent que soit mis un terme à la précarité au sein des écoles, ainsi qu'au turn-over instauré par la succession des personnels, résultat de la durée limitée des contrats.

Les personnels assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les AVS ou EVS méritent mieux que la situation précaire dans laquelle ils sont placés de fait.

Nos organisations syndicales demandent qu'aucun EVS et AVS ne soient au chômage fin Juin. Elles revendiquent un vrai travail, un vrai salaire, un vrai statut pour tous par la transformation des emplois précaires en postes statutaires de la fonction publique.

Nous souhaitons donc vous rencontrer, Monsieur le Préfet, avec les responsables locaux en charge de ce dossier : l'Inspection Académique, la Direction Départementale de l'Emploi de la Formation Professionnelle, le Pôle Emploi et le Conseil Général le mercredi 27 Mai 2009 en fin d'après-midi.

Souhaitant que vous accordiez toute l'attention nécessaire à ce courrier, veuillez croire Mr le Préfet, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïgue d'éducation.

Beauvais, le 19 Mai 2009

Denis THOMAS, pour la FSU Oise Jérôme LEGAVRE, pour la FNEC-FP-FO Cathia BOURGEOIS, pour le SE-UNSA Oise. Janine PROTIN, pour le Sgen-CFDT dans l'Oise Benoît DROUART, pour la CGT Éduc'Action Oise Catherine DRUCKER pour l'UNAÏSSE

Contact pour l'intersyndicale : FSU Oise, 11 Rue du Morvan BP 80831 60008 BEAUVAIS CEDEX

① 06 28 13 29 74 @ fsu60@fsu.fr fax : 03 44 02 74 97